Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009
Document n° : 71015MS
Date de révision : 26 août 2011
Révision n° : 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) :	**Poudre de résine acrylique TempART™ + poudre modificatrice intrinsèque**
Nom chimique/classification :	Polymère exclusif
Identifiant du produit (numéro de référence) :	71015, 71020, 71025, 71030, 71035
Numéro ONU :	Néant
Classification des marchandises dangereuses de l'ONU :	Néant
Utilisation recommandée :	Matériau pour empreintes
Restrictions d'emploi :	Utiliser uniquement selon le mode d'emploi
Nom du fabricant/fournisseur :	Sultan Healthcare
Adresse du fabricant/fournisseur :	411 Hackensack Avenue, 9th Floor Hackensack, NJ
N° de téléphone du fabricant/fournisseur :	1.201.871.1232 ou 800.637.8582 (Informations sur le produit)
N° de téléphone d'urgence :	800.535.5053 (INFOTRAC) 1.352.323.3500 (Appels internationaux - Appel en PCV)
Adresse électronique :	customer.service@sultanhc.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification UE (1999/45/CE comme modifié): Préparation non dangereuse

Étiquetage UE : Aucun requis

Classification américaine des dangers : Produit non dangereux

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° C.A.S. N° C.E.	Nom IUPAC	Classification de la substance	% poids
Polymère de méthacrylate de polyéthylène	Exclusif		Non classé parmi les substances dangereuses	100

Se reporter à la Section 16 pour consulter le texte complet des classifications UE et des phrases R.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
Contact avec les yeux	Se rincer abondamment les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon.
Inhalation	Faire sortir la victime à l'air frais. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion importante, consulter un médecin.
Principaux symptômes dus à l'exposition	La poussière peut provoquer une légère irritation oculaire. L'inhalation de poussière peut entraîner une irritation du nez et de la gorge, de même qu'une toux et des éternuements.
Autres	Aucun autre effet connu.
Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) : Le traitement d'une surexposition doit viser à maîtriser les symptômes et l'état clinique.	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Un extincteur à poudre chimique sèche, à brouillard d'eau ou à dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau. Le jet d'eau peut disperser de la poussière dans l'air, créant ainsi un risque d'incendie voire d'explosion en cas d'exposition à une source d'ignition.
Directives de lutte contre l'incendie :	Refroidir les récipients et structures exposés à l'incendie en les arrosant d'eau.
Dangers spécifiques liés au produit chimique :	Les fortes concentrations de poussière dans l'air peuvent entraîner une explosion.
Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, ainsi qu'une tenue de protection complète pour tous les incendies impliquant des produits chimiques.

Équipements de protection recommandés pour le personnel de lutte contre l'incendie :

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, EPI et procédures d'urgence : Porter des lunettes de protection.

Précautions environnementales : En cas de dispersion accidentelle du produit, veiller à ce que ce dernier n'atteigne pas les égouts ni les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et nationales compétentes.

Méthodes et matériel de confinement du produit et de nettoyage de la zone contaminée : Ramasser soigneusement le produit et le mettre dans un récipient en vue de sa mise au rebut. Écarter toute source d'ignition. Ne pas générer de poussière en suspension. La dispersion de la poudre peut entraîner un risque de glissement.

Équipements de protection individuelle recommandés pour le confinement du produit et le nettoyage de la zone contaminée :

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas respirer de poussière. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser un système de ventilation adapté. Utiliser un matériel de ménage performant afin de minimiser l'accumulation de la poussière sur les équipements et les surfaces. Tenir à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

Conditions à respecter pour un stockage sans danger : Conserver à l'abri d'une chaleur extrême. Conserver le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Polymère de méthacrylate de polyéthylène	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée

Valeurs limites d'exposition biologique : Aucune fixée

Contrôles techniques appropriés : Aucun contrôle spécifique nécessaire.

Mesures de protection individuelle (EPI)

Protection spécifique des yeux/du visage : Éviter tout contact avec les yeux. Lors de la manipulation du produit, le port de lunettes de protection munies d'écrans latéraux est recommandé.

Protection spécifique de la peau : Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

Protection spécifique des voies respiratoires : Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

Dangers spécifiques liés à la chaleur : Sans objet

Équipements de protection individuelle recommandés			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
Contrôles de l'exposition environnementale : Aucun contrôle requis dans des conditions normales d'utilisation.			
Considérations générales en matière d'hygiène et méthodes de travail : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation.			
Mesures de protection lors de la réparation et de la maintenance des équipements contaminés : Aucune mesure applicable pour ce produit.			

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Poudre fine et très fluide	**Limites d'explosivité :**	Sans objet
Odeur :	Odeur acrylique très légèrement fruitée.	**Pression de vapeur :**	Sans objet
Seuil de détection olfactive :	Non disponible	**Densité de vapeur :**	Sans objet
pH :	Non disponible	**Densité relative :**	Non disponible
Point de fusion/congélation :	Non disponible	**Solubilité :**	Nulle
Point et intervalle d'ébullition initiaux :	Sans objet	**Coefficient de partage : n-octanol/eau :**	Non disponible
Point d'inflammabilité :	Néant	**Température d'auto-ignition :**	Non disponible
Vitesse d'évaporation :	Sans objet	**Température de décomposition :**	Non disponible
Inflammabilité :	Non inflammable	**Viscosité :**	Non disponible
Propriétés explosives :	Néant	**Propriétés oxydantes :**	Néant

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune polymérisation, ni aucune réaction dangereuse ne sont à prévoir.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Éviter les températures supérieures à 300 °C.

Substances incompatibles : Éviter les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique du produit peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du méthacrylate éthylique ainsi que du méthacrylate de méthyle.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux : Le contact direct peut provoquer une légère irritation accompagnée de rougeurs et de larmoiements.

Contact avec la peau : Aucun effet indésirable n'est à craindre dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une sensibilisation cutanée chez les personnes à la peau sensible.

Ingestion : Aucun effet indésirable n'est à craindre en cas d'ingestion de petites quantités de produit. Une ingestion massive peut provoquer des troubles gastriques accompagnés de nausées.

Inhalation : L'inhalation de poussière peut entraîner une irritation du nez et de la gorge accompagnée d'une toux et d'éternuements.

Effets chroniques sur la santé : Aucun connu.

Cancérogénicité : Aucun des autres composants du produit ne figure parmi les listes de substances cancérigènes de l'OSHA, de l'IARC, de l'ACGIH, du NTP ou des directives de l'UE.

Mutagénicité : Aucun effet mutagène n'est à craindre.

Affections médicales aggravées par l'exposition au produit : Aucune connue.

Données concernant la toxicité aiguë :

Aucune donnée de toxicité disponible.

Données concernant la toxicité pour la reproduction : Aucun effet tératogène ou sur la reproduction n'est à craindre.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Exposition unique : Les méthacrylates sont connus pour provoquer une sensibilisation chez l'homme.

Expositions répétées : Aucune donnée disponible. Toutefois, aucun effet indésirable n'est à craindre.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité :
Aucun effet indésirable n'est à craindre sur les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité : Ce produit s'élimine normalement par sédimentation ou dégradation.
Potentiel de bioaccumulation : Ce produit ne présente pas de potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
Autres effets indésirables : Aucun connu.
Résultats de l'analyse PBT/vPvB : Non nécessaires.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

Réglementations : Mettre le produit au rebut conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement
Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur la mise au rebut du produit : Aucune propriété connue.
Recommandations en matière de traitement des déchets : Le traitement des déchets n'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation prévues.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N d'identification ONU:	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
Nom officiel d'expédition ONU:	ADR/RID: Non réglementé IMDG: Non réglementé IATA: Non réglementé DOT: Non réglementé			
Classe(s) de dangers liés au transport:	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
Groupe d'emballage:	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
Dangers pour l'environnement	ADR/RID: Non	IMDG Polluant marin: Non	IATA: Non	DOT: Non

Précautions spécifiques pour l'utilisateur : Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale américaine

Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) : Ce produit n'est pas concerné par la déclaration obligatoire prévue par le CERCLA. De nombreux États ont mis en place des exigences de déclaration de dispersions plus strictes. Le signalement des dispersions accidentelles est rendu obligatoire par certaines réglementations fédérales, étatiques et locales.

Toxic Substances Control Act (TSCA) : Ce produit est un dispositif médical et n'est pas concerné par les obligations de notification chimique prévues par cette loi.

Classification de danger OSHA : Produit non dangereux

Clean Water Act (CWA) : Non répertorié

Clean Air Act (CAA) : Non répertorié

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :

Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :

Danger immédiat :	**Non**	**Danger lié à la pression :**	**Non**
Danger retardé :	**Non**	**Danger lié à la réactivité du produit :**	**Non**
Risque d'incendie :	**Non**		

Ce produit contient le(s) composant(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) concerné(s) par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :

Composants	N° C.A.S.	% poids
Néant		

Réglementations d'État

Californie : Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) connu(s) dans l'État de Californie pour leur capacité à entraîner le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

Composants	N° C.A.S.	% poids
Néant		

Réglementations internationales

Réglementation REACH de l'UE : Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH de l'UE en vigueur.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :
Néant

Date de préparation/révision de la FDS : 26 août 2011

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.